

# Mobilisation du Mouvement intersyndical des biologistes médicaux contre la décision de la CNAM

## Note explicative

### I- Rappel de l'historique de la décision de la CNAM

La CNAM a décidé le 21 août 2024 – publication au JO le 3 septembre – d'une réduction drastique des cotations des actes de biologie médicale, équivalente à une recherche d'économies de 360 millions en année pleine.

Cette réduction a été imposée par l'Assurance Maladie sans concertation, au motif que la croissance annuelle du nombre d'examens de biologie est supérieure aux estimations ayant servi de base à la définition de l'enveloppe allouée à la biologie.

Le protocole qui a fixé cette enveloppe convenait en effet d'une croissance de 2,5%, alors qu'elle a par la suite été réévaluée à près de 6%.

Dans tout ce processus, les biologistes médicaux n'ont pas été consultés : la CNAM a agi unilatéralement, sans voie de recours pour les syndicats de biologie médicale.

### II- L'impact de cette décision

Cette décision risque d'entraîner des conséquences négatives - et à très court terme - sur la pérennité de la filière déjà fragile, et par voie de conséquence, sur l'offre de soins.

#### a) Une dégradation du service médical rendu aux patients, des répercussions graves et immédiates

- La biologie médicale est un **pilier de la politique de prévention et de prise en charge des pathologies chroniques** en France, permettant notamment un diagnostic rapide et un suivi régulier de l'évolution des pathologies.
- La décision de la CNAM menace la **capacité des laboratoires à assurer**, avec la même qualité, **le volume important d'examens réalisés** (sans qu'ils puissent contrôler le nombre de prescriptions et donc le volume total d'actes !)
  - A titre d'illustration, quelques chiffres concernant la biologie médicale de ville :
    - 500 000 patients bénéficient d'analyses biologiques<sup>(1)</sup>, et 90 % des résultats sont rendus dans la journée, sans rendez-vous.

<sup>(1)</sup> Roland Berger, *Etude du secteur des laboratoires de biologie médicale libérale français (2024)*

<sup>(2)</sup> Source interne

<sup>(3)</sup> *Enquête nationale sur les souhaits d'exercice des internes de médecine générale, ISNAR-IMG – [Lien](#)*

<sup>(4)</sup> **Rapport d'information du Sénat** : "Financiarisation de l'offre de soins : une OPA sur la santé ?", présenté par Mme Corinne Imbert, M. Olivier Henno et M. Bernard Jomier, Mission d'information de la commission des affaires sociales, septembre 2024.

- 70 % des diagnostics médicaux reposent sur des examens de biologie<sup>(1)</sup>
- Les volumes d'examens sont en progression constante à +3,9% par an en moyenne depuis 2015.

## **b) La remise en cause du maillage territorial de la biologie française et l'affaiblissement de la filière économique**

L'étude Roland Berger sur le secteur des laboratoires de biologie médicale libérale français (2024) signale qu'en 2023, près de 77% des laboratoires affichent un résultat net négatif<sup>(1)</sup>.

**Le maillage territorial, jusque-là jugé satisfaisant, est menacé :**

- Aujourd'hui, il y a **6,1 laboratoires de biologie médicale pour 100 000 habitants**. 81% de la population réside à moins de 7kms d'un site.
- Jusqu'à **69% des 3800 sites de prélèvement français pourraient être impactés** dans leur fonctionnement par une baisse des tarifs<sup>(1)</sup> : 2600 sites pourraient fermer ou réduire leurs horaires.
- La présence d'un laboratoire est le facteur d'attractivité le plus important d'un territoire pour l'installation de jeunes médecins généralistes, à 94,6% <sup>(3)</sup>
- Les laboratoires, notamment en zones rurales et dans des départements avec une faible densité, risquent de fermer ou de réduire leurs horaires en raison des baisses tarifaires, compromettant l'accès aux soins de proximité<sup>(1)</sup>.

**La biologie française est également pourvoyeuse d'une valeur économique et sociale** importante et emploie plus de 50 000 personnes sur l'ensemble du territoire français, y compris dans les zones rurales<sup>(4)</sup>.

Le secteur de la biologie médicale a, jusque-là, réussi à conserver une diversité d'acteur et un maillage territorial d'excellence. La décision de la Cnam, met en péril cet équilibre et risque d'entraîner la disparition de l'offre indispensable au fonctionnement du système de soin.

## **c) La décision est également inquiétante d'un point de vue juridique et conventionnel**

Les méthodes employées par la CNAM d'imposer des baisses tarifaires de manière unilatérale sans respect des termes de l'accord initial ne sont pas appropriées.

- Le caractère unilatéral de la décision est d'autant plus déplacé que la réévaluation des objectifs d'économies correspond à une mauvaise estimation de la CNAM, qui

<sup>(1)</sup> Roland Berger, *Etude du secteur des laboratoires de biologie médicale libérale français (2024)*

<sup>(2)</sup> Source interne

<sup>(3)</sup> *Enquête nationale sur les souhaits d'exercice des internes de médecine générale, ISNAR-IMG – Lien*

<sup>(4)</sup> **Rapport d'information du Sénat** : "Financiarisation de l'offre de soins : une OPA sur la santé ?", présenté par Mme Corinne Imbert, M. Olivier Henno et M. Bernard Jomier, Mission d'information de la commission des affaires sociales, septembre 2024.

aurait dû dans un premier temps conduire à la réouverture des négociations avec les syndicats.

- Finalement, l'absence totale de dialogue depuis l'annonce de la CNAM et l'impossibilité d'ouvrir un canal d'échange fiable et transparent avec les pouvoirs publics inquiète également les syndicats qui peinent à se faire entendre, malgré une mobilisation les 20 et 23 septembre qui a impliqué plus de 95% des laboratoires de biologie médicale.

#### **d) L'impact du PLFSS 2025 et ses conséquences pour la biologie médicale**

Le PLFSS 2025, à travers l'article 15, accorde un droit unilatéral à l'Assurance Maladie de décider des baisses tarifaires en cas de non-respect des objectifs quantitatifs ou de la trajectoire de l'accord de maîtrise des dépenses.

Il s'agit d'une remise en cause importante du dialogue conventionnel pour les biologistes mais aussi pour l'imagerie médicale. C'est donc un développement particulièrement inquiétant, qui interpelle sur la volonté de l'Assurance Maladie de rétablir des conditions de dialogue sereines et transparentes.

**Dr Jean-Claude AZOULAY** – Président du Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB) - azoulayjc@aol.com - 06 60 99 42 28

**Dr Lionel BARRAND** – Président du Syndicat Les Biologistes Médicaux (Les BIOMED) – president@lesbiomed.fr - 06 67 20 81 88

**Dr François BLANCHECOTTE** – Président du Syndicat des Biologistes (SDBIO) - president@sdbio.eu - 06 08 89 61 02

**Dr Thierry BOUCHET** – Président du Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique (SLBC) - t.bouchet@noos.fr - 06 33 56 03 94

<sup>(1)</sup> Roland Berger, *Etude du secteur des laboratoires de biologie médicale libérale français (2024)*

<sup>(2)</sup> Source interne

<sup>(3)</sup> *Enquête nationale sur les souhaits d'exercice des internes de médecine générale, ISNAR-IMG – [Lien](#)*

<sup>(4)</sup> **Rapport d'information du Sénat** : "Financiarisation de l'offre de soins : une OPA sur la santé ?", présenté par Mme Corinne Imbert, M. Olivier Henno et M. Bernard Jomier, Mission d'information de la commission des affaires sociales, septembre 2024.